



HAL
open science

LES CADETS D'AGUETO : TENTATIVE DE DÉFINITION DU CORPUS DES ROMANS MISTRALIENS ET RHODANIENS

Emmanuel Desiles

► **To cite this version:**

Emmanuel Desiles. LES CADETS D'AGUETO : TENTATIVE DE DÉFINITION DU CORPUS DES ROMANS MISTRALIENS ET RHODANIENS. L'Astrado : revisto bilengo de prouvenço : revue bilingue de provence, 2015, LA MOUNT-JOIO DE L'ASTRADO, 50, pp.57-79. hal-01192917

HAL Id: hal-01192917

<https://hal.science/hal-01192917>

Submitted on 3 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES CADETS D'AGUETO : TENTATIVE DE DÉFINITION DU CORPUS DES ROMANS MISTRALIENS ET RHODANIENS

En cet anniversaire du cinquantenaire de L'Astrado les réjouissances sont nombreuses. Réjouissons-nous, en premier lieu, qu'une association d'érudition provençale continue encore et toujours « de faire avans » et propose à son lectorat des explorations plurielles sur la littérature *nostro*. Réjouissons-nous également, par un jeu de dynamisme corollaire, que des chercheurs présentent encore et toujours l'état de leurs travaux et leurs avancées dans la connaissance de la culture provençale - même sous des aspects moins connus ou moins habituellement reluisants de ladite culture.

Nous pensons, bien sûr, par cette allusion voilée, à la question délicate de la prose provençale. Remise à l'honneur par Mireille Couston et Jean-Michel Jausseran l'année dernière, grâce à une très belle anthologie¹, la prose revient à l'heure actuelle sur le devant de la scène. Et pourtant ! Il a fallu que Frédéric Mistral la défende bec et ongles dans un très bel article², que le Frère Savinian en fasse une anthologie pédagogique³, que L'Astrado, plus récemment, y consacre une revue entière⁴, pour que « les choses bougent » comme le dit l'expression familière. Mais autant de (bonnes) volontés mettent en exergue un fait historico-littéraire évident : la prose provençale n'a pas été la voie principale dans laquelle nos auteurs se sont engagés – loin s'en faut !

Nous ne parlons ici que de prose... A regarder de plus près encore, et en opérant les distinctions génériques habituelles concernant toute prose (essais, nouvelles, contes, romans, etc), on s'apercevra que le problème devient encore plus délicat si l'on se penche spécifiquement sur le roman. Grand genre actuel de la littérature française, pour ne pas dire mondiale, qui n'était que forme subalterne principalement destinée au lectorat féminin au XVIIème siècle – c'est tout dire pour l'époque ! -, à côté des genres « nobles » comme la poésie ou la tragédie, le roman contre toute attente était promu à un bel avenir.

Concédonsons-le, même à regret : cette promotion n'a – presque – pas eu lieu en littérature provençale. Si l'on compare les débuts du roman français, notamment au Grand Siècle (grâce à la bibliographie de Maurice Lever⁵), et l'ensemble de la production romanesque provençale, les chiffres sont criards : le français produit du roman, le provençal quasiment pas. La forme ne semble pas intéresser nos auteurs. Il est caractéristique que l'écrivain-phare de la renaissance des lettres provençales, Frédéric Mistral, s'étant essayé à plusieurs genres, n'ait pas tenté sa chance dans le domaine. S'il existe bel et bien une prose provençale, comme nous l'avions affirmé hautement en préface de l'anthologie de Mireille Couston et Jean-Michel Jausseran, cette prose est largement plus représentée pour ce qui est des contes, des apologues, des *cascalereto*, des articles anthropologiques, historiques, etc, que pour ce qui touche le roman. Pourquoi une telle défiance envers le genre de la part de nos auteurs ? Toute tentative de réponse reviendrait à faire un procès d'intention, même si la question demeure passionnante.

Pourtant des romans provençaux, il en existe. Peut-être trop peu, certes, pour qu'une étude spécifique leur eût été consacrée, mais il en existe. Hélas, quand on lit ce qui en a été dit, on tombe très vite dans une rengaine misérabiliste et les critiques déplorent la sous-représentation de nos ouvrages romanesques. Jean Gavot, dans *Grabié Bernard*, une étude précisément centrée sur l'un de nos romanciers provençaux, ainsi qu'Emile Sogno en préface de *L'An que vèn* du même écrivain, déplorent tous deux l'absence d'une production romanesque conséquente et en établissent une maigre liste. Même survol rapide dans la *Pichoto istòri de la literaturo d'O o prouvençalo* de Paul Roustan. Il existe bien un corpus du genre en *lengo nostro*, visiblement, mais il ne fait l'objet

1 : Mireille Couston & Jean-Michel Jausseran, *Raconte de Prouvènço – Récits de Provence*, éditions l'Aucèu libre, 2014.

2 : Article « La proso prouvençalo » parue dans la revue *L'Aiòli* du 7 décembre 1894.

3 : Savinian, *Morceaux choisis de littérature provençale en prose*, Culture Provençale et Méridionale, Raphèle-lès-Arles, 1993.

4 : Revue de *L'Astrado* n°47, année 2012.

5 : Maurice Lever, *La fiction narrative en prose au XVIIème siècle*, éditions du C.N.R.S, Paris, 1976.

d'aucune véritable attention de la part des critiques ou des historiens de la littérature provençale – et encore moins l'objet d'une définition stricte. Marcel Carrières, parlant lui plus généralement du roman « occitan » auquel il inclut les romans provençaux, doit avouer : « Les Catalans, eux, sont entrés délibérément dans cette voie et y ont cueilli des gerbes de lauriers. Nous nous garderons bien de donner le moindre conseil à nos jeunes auteurs, mais nous sommes persuadé qu'il doit leur être possible, avec les qualités d'audace et de fraîcheur qui sont l'apanage de leur âge, et l'époque dans laquelle il leur est donné de vivre – parfois dangereusement – de nous donner bientôt en notre langue des œuvres fortes et originales, grâce auxquelles notre littérature occitane rattrapera le retard qui la grève par rapport aux lettres catalanes ».⁶

Ce n'est pas faire œuvre d'ingratitude envers notre littérature, ni cracher dans la soupe, que d'avouer donc le « retard » ou la faible représentativité du roman provençal. Ce n'est pas pour autant qu'il faut l'envoyer aux oubliettes et ne pas y consacrer son temps – de lecture ou de recherche. Le présent article tâche de prendre le chemin inverse, précisément.

Le problème immédiat demeure dans l'absence de délimitations historiques, génériques, graphiques, dialectologiques, d'un corpus des romans provençaux. À défaut d'avoir joui d'une liste stricte, et sur laquelle il aurait été possible de travailler en conscience, les romans provençaux sont restés enfermés jusqu'alors dans un flou artistique quant à la définition de leur corpus. Le travail est risqué (et restera imparfait, bien entendu) mais ce n'est que sur une base, un socle bibliographique plus ou moins fiable, que l'on pourra juger ensuite de ce qu'est le roman provençal à travers sa propre histoire, si maigre ou si courte soit-elle.

Dans cette optique, nous avons réédité cette année ce qui est officiellement le premier roman provençal (privilege revendiqué par l'auteur lui-même) : *Agueto* de Maurice Raimbault. Au moins, et pour enfin nous raccrocher à un premier critère - ici chronologique : 1893 –, nous avons de quoi commencer une étude.

Mais avouons que l'histoire commence mal. Le premier roman provençal, hormis les mentions élogieuses de la part des amis de Raimbault dans la presse locale, à la parution du livre (comme celle d'Henri Giraud dans *Le Littoral* et qui prévoit pourtant un bel avenir pour *Agueto*⁷), ne sera ni traduit en français ni réédité – deux marqueurs culturels et bibliographiques assez clairs, nous semble-t-il, quant à la postérité de l'ouvrage. Des réserves seront même émises depuis le Félibrige. Dans le numéro de *L'Aiòli* du 27 mai 1893, Marius André commente la parution d'*Agueto* en félicitant Maurice Raimbault mais en critiquant vivement la préface de Louis Astruc. Il affirme même que ladite préface, à elle seule, pourrait détourner le lecteur de lire le roman ! Pourtant Louis Astruc s'appuie précisément sur les innovations littéraires de Raimbault pour légitimer le fait qu'*Agueto* est bien le roman provençal qui fera date. Toutefois, le débat entre André et Astruc n'est pas littéraire. Marius André réagit plutôt à l'attaque directe d'Astruc au Félibrige (il soupçonne même Astruc d'en vouloir à l'association pour avoir préféré Valère Bernard à Raimbault pour le majoralat). Rien n'est dit, dans cet article de *L'Aiòli*, sur les arguments littéraires et génériques avancés par Astruc. Marius André, peut-être même le Félibrige dans l'ensemble, ne semble pas s'en préoccuper. Ce qui aurait dû être une date officiellement marquante dans l'histoire des lettres provençales n'en fut pas une. Maurice Raimbault abandonna le roman et retourna à ses articles d'érudition... L'épisode – peut-être même la déconvenue de l'auteur, si elle eut lieu - est à retenir.

Pourtant, *riboun-ribagno*, juste après *Agueto* le roman provençal éclôt ; Frédéric Mistral le rappelle dans son article sur *La proso prouvençalo*. Un mouvement est en marche – que Raimbault l'ait lancé ou non.

Voilà notre point de départ pour une définition d'un corpus des romans provençaux. Il reste alors à choisir les critères de sélection qui feront entrer ou pas les textes dans ledit corpus.

6 : Marcel Carrières, *Le roman occitan et catalan du XVIème au XXème siècle* (1951). Il s'agit de la compilation des deux volets d'un article paru dans la *Revue des Langues Romanes*, le premier en 1950 (p.237-268) et le second en 1951 (p.43-68). La citation se trouve à la fin de son étude, p.66.

7 : Dans le journal *Le Littoral* du 20 mai 1893, Henri Giraud termine ainsi son compte-rendu au sujet d'*Agueto* : « L'an dernier, *Agueto* recevait des félibres une médaille d'or ; je suis absolument convaincu que l'accueil qui lui sera fait sera des plus sympathiques et que le Succès, qui est en train de lui tresser une couronne, fera parler d'elle par tout le monde des lettres. »

Graphie

Commençons par la question graphique. Nous retiendrons ici seulement les romans rédigés en graphie mistralienne, peu importe la situation géographique de l'auteur, ou son appartenance au(x) milieu(x) militant(s) de l'époque de rédaction. Ainsi, les romans de Louis Funel (dont le premier, *Li masajan*, date de 1884, donc avant *Agueto*) sont évincés. Louis Funel utilise une « graphie déviante »⁸ et cette « déviance » écarte donc la prose romanesque de Funel de notre corpus. Le même argument d'une graphie spécifique écarte à son tour *Nouvè Grané* de Victor Gelu. Comme se plaît à le rappeler l'auteur en préface : « J'ai cru être judicieux et conséquent en réduisant à sa plus simple expression l'orthographe déjà beaucoup trop controversée, quoique toujours fatalement illusoire, de notre dialecte marseillais. »

Dialecte

Quand bien même Gelu aurait écrit *Nouvè Grané* en graphie mistralienne (balbutiante en 1856, date de parution du texte), nous ne retiendrons également ici que les romans rédigés en dialecte rhodanien. Là encore peu importe la situation géographique de l'auteur, ou son appartenance au(x) milieu(x) militant(s) de l'époque de rédaction – Maurice Rimbault, Cannois de naissance, président de l'Escolo de Lerin, n'a pas rédigé son roman en dialecte maritime mais en rhodanien (le fait est aussi à retenir voire à commenter). Bien entendu, il existe une production romanesque en dialecte maritime, mais qui se voit écartée du corpus et qui ferait l'objet d'une définition d'un deuxième corpus – donc d'un deuxième article. Citons, pêle-mêle, dans ce cheptel de textes évincés : Philippe Blanchet, *La Targo*, Jean-Pierre Tennevin, *La vièi qu'èro mouarto*, Valère Bernard, *Bagatouni*, etc.

Textes publiés en feuillets mais non parus en volume

Nous ne retiendrons que les romans édités en volumes isolés, non les textes parus seulement en feuillets dans la presse régionale et qui n'ont donc pas eu d'autre postérité éditoriale.

Dans cette catégorie, écartée du corpus, nous trouvons l'ouvrage du Frère Savinian *Fermin e testedor* (*Firmin et Tête-d'Or* en français). L'ouvrage est annoncé dans l'*Armana provençau* de 1903 ; il paraît dans la revue *Les Annales de Provence* comme le soutient Marcel Carrières⁹ ainsi que Paul Roustan qui, en publiant en 1914 sa *Pichoto istòri de la literaturo d'O*, écrit : « Savinian, d'aquesto ouro, publico dins lis Annalo de Prouvènço, un rouman souciau: Fermin e Testador. »¹⁰ Frédéric Mistral neveu dans *Et nous verrons Berre* résume le déroulement des événements autour de cette fameuse publication : « Savinian devait nous donner bientôt le récit d'éducation, beau roman social, *Firmin et Tête d'Or* qu'il considérait comme le couronnement de son œuvre. Le livre était en souscription lorsque la mort nous a ravi cette belle figure félibréenne ». Savinian étant décédé en 1920, nous avons tout lieu de croire que la souscription date de 1919-1920 (le livre devait paraître à la librairie Roumanille).

L'édition de l'ouvrage fut vraisemblablement annulée. Mistral neveu met le roman sur la liste des livres inédits de Savinian : « Notre maître et ami laisse, outre des notes du plus grand intérêt et *Firmin et Tête d'Or*, plusieurs ouvrages inédits ». Pierre Boutan dans son article « Apprendre le français par le provençal : l'échec du frère Savinian », confirme la non-parution du texte : « Savinian publiera bien après la première partie, celle qui concerne le niveau d'entrée à l'école, assurément la plus difficile. Quant aux ouvrages de complément, l'épopée provençale annoncée sera *La Lionide*, publiée bien plus tard encore en 1911. La traduction du *Télémaque* semble avoir été remplacée par un autre ouvrage, *Fermin et Testedor* (*Firmin et Tête d'or*), plus adapté aux enfants de milieu populaire, mais qui restera finalement inédit. ».

8 : Comme le dit Philippe Martel dans « Une norme pour la langue d'oc ? Les débuts d'une histoire sans fin », *Lengas*, n°72, 2012, p.33.

9 : *art. cit.*, p.64.

10 : Nous n'avons pas trouvé trace de cette publication dans la revue qui a pour titre *Annales de la Société d'Etudes provençales* de 1904 à 1909 et prend, à cette date seulement, le titre d'*Annales de Provence*. Ce périodique se consacre à l'érudition et non à la publication de textes littéraires. Pourtant, Marcel carrières affirme, avec la mention chronologique floue de « au début du siècle », que le texte de Savinian y a paru en feuillets.

Sous le patronage
de Madame Frédéric MISTRAL et de Joseph FALLEN, Capoulié du Félibrige

SOUSCRIPTION

pour le livre de

FIRMIN et TÊTE-D'OR

PAR SAVINIAN

600 pages environ en deux textes, illustré, format in-12 coquille.

PRIX :

Volume avec les deux textes, provençal et français.....	6 »
Par la Poste.....	6 50
Volume avec le texte unique provençal ou français.....	3 »
Par la Poste.....	3 25

Chaque souscripteur recevra en prime, le poème d'éducation LA LIONIDE (5 fr.) ou l'équivalent en livres de Versions provençales-françaises.

De hauts et brillants témoignages ont accredité ces livres d'Education.

Il suffit de citer les suivants :

En parlant de LA LIONIDE, un Capitaine d'Etat-Major écrivit de Saint-Mihiel : « Quand je veux me donner du courage, je pense à Lionel ; et, pour remonter celui de mes soldats, je leur parle provençal. »

Un Directeur de journal, à Paris, a dit de *Firmin et Tête-d'Or* : « Il y a des pages de tout premier ordre. »

Ces deux ouvrages sont les premiers et les seuls qui donnent l'éducation complète, c'est-à-dire qui, avec le merveilleux instrument des études de traduction, forment au mieux le patriote pour la défense de son pays et pour le plein accroissement de sa prospérité.

Ils se recommandent, nous allions dire ils s'imposent, à l'Enseignement et sont indispensables à toute bibliothèque de famille et à celle de tout Educateur, même au dehors de la Provence et du Midi.

Adresser les bulletins de souscription à la Librairie ROUMANILLE, 19, rue St-Agricol, Avignon, ou à l'auteur SAVINIAN, rue Joseph-Vernet, 34, Avignon.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Veillez m'adresser dès sa publication _____ exemplaire de " Firmin et Tête-d'Or".

Vous recevrez le montant de ma souscription en _____, aussitôt après la réception de l'envoi.

_____ , le _____ 19 _____

SIGNATURE :

Nom _____ Prénoms _____

Adresse _____

N'a jamais paru en volume, non plus, *Au chant des douves* de Paul Eyssavel. Ce roman, d'après Marcel Carrières¹¹, a paru en feuilletons dans la revue *Oc* en 1930. Le récit développe une « intrigue entre un ouvrier tonnelier et une fille, brune ardente, au type mauresque »¹². Sa non parution en volume l'écarte également du corpus.

Pour le cas de la *Terroure* et de la *Terroure blanco* de Félix Gras le problème est légèrement différent. Charles Rostaing écrit dans son introduction des *Rouge dóu Miejour*¹³ : « Un peu plus tard parut à Paris, chez Rouff, en livraisons s'étalant de 1898 à 1900, un ensemble qui comprenait trois parties : *Les Rouges du Midi*, *La Terreur* et *la Terreur Blanche*, soit 1000 pages in-8° ; mais on ne trouvait là que le texte français. Selon Mme Adam les manuscrits en provençal de *La Terreur* et de *La Terreur Blanche* sont au Musée du Roure, mais ils sont restés inédits ». L'édition de *La Terreur et la Terreur Blanche* chez C.P.M. en 1989 (reproduite en fac-simile de la parution chez Rouff) est en français. Conséquemment, sauf erreur de notre part, *La Terroure* en provençal et en volume isolé n'a qu'une date de parution électronique et *La Terroure blanco* ne paraît en papier qu'en 2011 chez *Prouvènço d'Aro* (après avoir paru en feuilletons dans la revue du même nom).

Roman paru en feuilletons puis édité en volume

Inversement, nous retiendrons pour notre corpus les romans édités en volumes isolés, même s'ils ont fait l'objet d'une parution précédente en feuilletons dans la presse régionale. C'est le cas du *Moulin de la Lubiano* d'Henri Giraud (ce même ami de Raimbault qui avait fait l'éloge d'*Agueto* à sa sortie des presses dans le journal *Le Littoral*). L'ouvrage a paru d'abord en feuilletons dans *L'Aiòli* (du 7 septembre 1894 au 7 février 1895) mais a joui d'une édition en volume en 1895 chez Roumanille.

Parutions posthumes

Bien entendu les romans posthumes trouvent place dans le corpus – même s'ils ont été édités de façon tardive. Il s'agit de *L'Antifo* de Joseph d'Arbaud, paru en 1969, et de *Jouglar felibre* de Valère Bernard. Ce dernier texte, de dialecte rhodanien - ce qui est plus rare dans l'ensemble de la production de l'écrivain marseillais -, a été rédigé vers 1930, n'a jamais été publié du vivant de l'artiste mais a finalement joui d'une édition en 1982.

Romans parus seulement en édition numérique

Autre temps autre mœurs... Le monde de l'édition se métamorphose à l'heure actuelle et le débat qui opposait il y a encore peu de temps le livre papier au livre numérique semble déjà loin. Récalcitrant ou non à l'arrivée du texte sur liseuse (en anglais *ebook*), le lecteur contemporain a à sa disposition une bonne partie du patrimoine livresque mondial à sa portée. La littérature française n'échappe pas à la métamorphose ; la littérature provençale non plus.

Notre question, ici, ne portera pas sur les avantages ou les inconvénients qu'engendre cette révolution de l'édition (et de l'impression), mais seulement sur les incidences concrètes sur l'établissement de notre corpus. En d'autres termes, pour nous la question se déplace : un roman provençal, paru seulement en édition numérique, peut-il être inclus au nombre des textes officiellement « édités » ? Notre réponse sera claire et sans nuance : s'il s'agit seulement de savoir si les textes sont potentiellement à la portée du lectorat provençal, alors les romans provençaux exclusivement numériques – potentiellement donc à la portée de tout lecteur provençal possédant un ordinateur – n'ont pas lieu d'être écartés du corpus.

Deux de nos romans posthumes sont dans ce cas : *La Terroure* de Félix Gras et *L'Enfant de la Rèino Jano* de Gabriel Courlet.¹⁴ Jusqu'à présent (et cette remarque déborde largement la réflexion sur le roman provençal) le livre numérique se présentait comme un succédané du livre papier, paru avant lui. Aujourd'hui, l'avantage financier et logistique que représente le tout numérique a tendance non plus à faire du livre numérique un doublon de son exemplaire papier mais tout bonnement à le remplacer. De plus en plus nombreux sont les sites internet hébergeant des textes qui, visiblement,

11 : *art. cit.*, p.46.

12 : *Idem*, p.45.

13 : Culture Provençale et Méridionale, Raphèle-lès-Arles, 1989, p.2.

14 : Ces deux romans sont disponibles sur le site du Ciel d'Oc.

n'auront jamais d'autre format que le format numérique. Nous laissons le soin à notre lecteur de gémir ou de se réjouir sur ces métamorphoses. Notre propos est ailleurs.

Romans non publiés

Non moins épineuse est la question des romans restés manuscrits jusqu'à aujourd'hui. Tout comme pour les romans non édités en volumes séparés, nous ne pouvons les inclure dans le corpus : ils n'ont pas eu de postérité – voire d'officialité – éditoriale. La critique historico-littéraire ou monographique se fait souvent l'écho de ces textes quasiment perdus (manuscrits, tapuscrits de toutes sortes) mais leur accessibilité est aujourd'hui quasiment nulle.

Ainsi est-il fait mention, dans les ouvrages d'érudition, de *La porto duberto* de Frédéric Mistral neveu (rédigé vraisemblablement avant 1968), de *La raubo blanco* de Gabriel Bernard (le texte a peut-être été rédigé dans les années 1940... ou plus tard - Jean Gavot en déplore la non parution), ou encore des *Amour d'un gardian*, un roman de Charloun resté sous forme manuscrite et probablement inachevé. Marie Mauron écrit au sujet de l'écrivain du Paradou : « Sèmblo qu'ague abandouna enca 'n cop lou rouman long-tèms remoumia sus lis amour d'un gardian de Camargo ». ¹⁵

Aucun de ces trois textes ne peut donc raisonnablement être retenu pour notre corpus.

Romans/Nouvelles

Arrive maintenant une distinction générique inévitable qui sépare le roman de la nouvelle. Les textes se présentant seulement comme des *contes*, *récits brefs*, *nouvelles*, etc (souvent désignés en provençal sous le vocable de *raconte*) sont écartés du corpus.

Au sein de cette opération de tri générique, *La Bataio de Pamparigousto* de Noël Blache peut bénéficier d'une inclusion au corpus mais non des deux textes suivants et qui honorent pourtant le même volume (*Lou Jurat de Barbignolo* et *Lou Juge de Barbignolo*). Robert Maumet le confirme : « l'œuvre qu'il publie chez Ruat, *Alté* et *Mistral*, est un roman suivi de nouvelles, pleins d'une verve amusante : BLACHE, Noël. - *La Bataio de Pamparigousto* [La Bataille de Pamparigousto] ; lou Jurat de Barbignolo [le Juré de Barbignole] ; Lou juge de Barbignolo [le juge de Barbignole]. » ¹⁶

Les trois récits de d'Arbaud, plus récemment édités, *Jaquet-lou-gaiard*, *Lou matagot*, *La pichoto auco* ne peuvent pas non plus être retenus pour notre corpus, relevant davantage de la nouvelle. Jean Fourié désigne d'ailleurs ces trois textes par le vocable « récits ».

Inversement, certains textes brefs peuvent être inclus au corpus romanesque en vertu de leur développement narratif. Il s'agit de *La bèstio dóu Vacarés* de d'Arbaud, de *Pignard lou mounedié* de Marius Jouveau, du *Papo di fourné* de François Jouve, de *Sorgo de sang* et *Pescaire de sorgo* d'Alexandre Payard. En revanche, des textes se présentant simplement comme « raconte » sont bien plus longs, plus fournis au niveau de la narration, et relèvent davantage du roman : ceux de Gabriel Bernard, ou celui de Marie-Antoinette Boyer par exemple (cette auteure, en préface, désigne son texte comme un « pichot raconte » et non un roman.). Inversement des textes se présentant officiellement comme « roman » sont bien plus courts (celui de Nicole Laplanche en est une belle illustration). Nous laissons, bien entendu, l'artiste désigner son œuvre et, par là, l'inscrire lui-même dans une perspective générique.

Cette ambiguïté roman/nouvelle n'est pas un fait spécifique du XIX^{ème} siècle ou du XX^{ème} siècle ; elle est déjà patente au Moyen Age. Jean-Charles Huchet, dans *Le roman occitan médiéval* ¹⁷, parle du roman et de la nouvelle d'oc au Moyen Age et constate déjà la confusion/assimilation roman-nouvelle : « La prise en compte de l'ensemble des textes où apparaît le mot *roman* montre que la plupart d'entre eux ne relève pas du genre romanesque mais, qu'à l'inverse, un texte qu'on tiendra pour le plus beau fleuron du roman en terres occitanes (*Flamenca*), ne se désigne pas comme tel. En revanche, il appellera *roman* (« lo roman de Blancaflor », v.4477) ce qu'on considérerait plus volontiers comme un conte ou une nouvelle. » ¹⁸ L'exemple est appuyé par celui

15 : Charloun Riéu dóu Paradou pouèto, Culture Provençale et Méridionale, Raphèle-lès-Arles, 1981, p.188.

16 : Robert Maumet, *Au Midi des Livres ou l'histoire d'une liberté – Paul Ruat 1862-1938*, Tacussel, Marseille, 2004, p.283.

17 : PUF, Paris, 1991.

18 : *Idem*, p.23.

de *Jaufré* : « *Jaufré et Flamenca*, que tout lecteur reconnaîtrait comme des romans, se désignent comme *novas*. Le terme vient de l'adjectif *nou* (<*novu(s)*) signifiant « neuf, nouveau » et représente un féminin pluriel substantivé dont le premier sens a été « choses nouvelles, informations, nouvelles ».¹⁹ Conséquemment, Huchet relève la dérive sémantique qu'a connue le terme de *nouvelle* : « Par contiguïté métonymique, le mot a désigné le discours ou le récit rapportant ces nouvelles, puis tout simplement un récit et enfin un genre, sans perdre pour autant ses marques de pluriel. L'auteur de *Flamenca* parle de son texte, pourtant unique, au pluriel : « pero a *mas novas vos torn* » (v.250) ». ²⁰ Le résultat est un flou notoire entre le genre du roman et de la nouvelle : « L'équivalence de ces indices génériques défait toute possibilité d'approche de l'identité de la *novas*, gagnée par l'imprécision sémantique caractérisant le mot *roman* ». ²¹ La conclusion de Jean-Charles Huchet est sans appel et officialise la difficulté, voire l'impossibilité, à distinguer avec précision et radicalement le roman de la nouvelle : « le mot *roman* n'est jamais parvenu à se dégager de son ambivalence sémantique et à constituer un indice générique consistant et stable, renvoyant à des invariants formels (narrativité...) ou thématiques. Il ne constitue pas dans les textes un signifiant autour duquel ont pu s'élaborer une conscience et une histoire du genre romanesque. » ²² De là l'utilisation commode mais floue du terme *raconte* par certains auteurs provençaux pour désigner leur propre texte (Marie-Antoinette Boyer, Noël Blache, Gabriel Bernard en sont adeptes).

Il a peut-être manqué à la littérature provençale un corpus d'œuvres comme les *Cent Nouvelles nouvelles* par exemple, qui ont défini, pour la littérature française, en son temps et pour les temps ultérieurs, les règles du genre. Ainsi que l'écrit Yves Giraud, « les bases du genre sont donc bien établies dans les *Cent Nouvelles* : la nouvelle sera brève, moderne et se donnant pour vraie, sans prétention moralisante, mais visant le divertissement. » ²³ La nouvelle provençale n'a pas joui de ce genre de texte-prototype qui lui aurait permis de se distinguer nettement du roman, et d'opérer ainsi une division claire entre les deux genres.

Statut cognitif

Enfonçons une porte ouverte : le terme *roman* implique un statut fictionnel (au moins depuis le XVII^{ème} siècle). On se souvient que Paul Scarron joue avec plaisir sur l'oxymore *roman comique* dans le titre même de son ouvrage - *roman* signifiant *fiction* et *comique* signifiant *réaliste*, comme Jean Serroy l'a montré en détails dans sa thèse. ²⁴

Conséquemment, ne peuvent être inclus au corpus les récits provençaux qui se présentent seulement comme des chroniques de faits historiques (quoique sur ce terme *chronique* Albert Camus ait amplifié volontairement l'ambiguïté roman/chronique pour l'étiquetage de son roman *La peste*).

A ce titre, les romans historiques du corpus – très nombreux, proportionnellement – présentent toujours un statut fictionnel. Le phénomène apparaît nettement dans les *Rouge dôu Miejour* de Félix Gras (inclusion de personnages fictifs, de dialogues, d'épisodes de pure invention...), moins nettement (mais toujours) dans *Muertre à l'Ilo* d'Alexandre Payard, dont le sous-titre pourrait faire songer exclusivement à une chronique historique : *l'affaire Catherine Joubert – 1780*. Effectivement, comme l'indique Marie Mauron en préface de ce texte : « Eici, fai lou raconte d'un crime ancian que, tau l'avoucat consciencious, a destousca e estudia dins lis archiéu dôu tèms. » Toutefois, le texte prend vite l'allure d'un roman historique plus que d'une chronique neutre et objective d'un événement survenu à l'Isle-sur-la-Sorgue – dérive d'écriture caractéristique du genre. Le texte d'Alexandre Payard restera donc au corpus de par la grâce de son inventivité, nonobstant sa base historique.

Romans/autobiographies

Autre distinction générique à opérer, celle qui sépare le roman de l'autobiographie. Les

19 : *Idem*, p.24-25.

20 : *Idem*, p.25.

21 : *Idem*, p.27.

22 : *Idem*, p.24.

23 : Enea Balmas & Yves Giraud, *De Villon à Ronsard*, Arthaud, Paris, 1991, p.177.

24 : *Roman et réalité, Les histoires comiques au XVII^{ème} siècle*, Minard, Paris, 1981.

souvenirs personnels de Baptiste Bonnet (*Vido d'enfant, Varlet de mas, Lou baile Anfos Daudet*), de Mistral (*Li memòri e raconte*), d'André Ariès (*Mar e marin*, paru en 2000), ne peuvent donc être retenus. Dans cette problématique qui distingue le roman de l'autobiographie, distinction toujours délicate, la présentation d'*A la bello eisservo* de Jean-Bernard Bouéry sur le site des éditions de *Prouvènço* d'Aro est à relever. Ladite présentation en vient presque à dénier au livre son statut de roman au profit – tout aussi noble – de l'autobiographie : « Poudèn pas dire qu'es un rouman, belèu lou rouman de sa vido, mai pulèu l'istòri de sa vido. » Pourtant le statut romanesque de l'ouvrage est officiellement revendiqué sur la couverture de l'ouvrage. Cette auto-revendication nous pousse – respect de l'auteur oblige – à inclure *A la bello eisservo* au corpus.

Le corpus

Arrivé à la fin de l'addition des différents critères de sélection ou de rejet des textes dans la nomenclature des « romans mistraliens et rhodaniens », voici donc le corpus enfin constitué et présenté chronologiquement :

- RAIMBAULT Maurice, *Agueto* (1893)
 GIRAUD Henri, *Lou moulin de la Lubiano* (1895)
 GRAS Félix, *Li Rouge dóu Miejour* (1896) suivis de *La Terrour* et de *La Terrour blanco* (2011)
 BLACHE Noël, *La Bataio de Pamparigousto* (1914)
 PANSIER Pierre, *Li memòri de Tartarin* (1920)
 JOUVEAU Marius, *Pignard lou mounedié* (1923)
 d'ARBAUD Joseph, *La bèstio dóu Vacarés* (1926)
 JOUVEAU Marius, *Sant Crebàssi* (1932)
 BOYER Marie-Antoinette, *Lou secrèt de Casau* (1933)
 BOURRILLY Joseph, *La Rèino Sabo* (1934)
 BERNARD Gabriel, *Madeloun Pourtoulago, raconte de moun vilage* (1934)
 BERNARD Gabriel, *L'an que vèn, raconte de moun vilage* (1935)
 SARDOU Henri, *La coupo de Giptis* (1941)
 GEORGE Henri, *Manlia de Veisoun* (1943)
 GIRAUD Louis, *Lou ligame desóublida* (1958)
 COURLET Gabriel, *L'enfant de la rèino Jano* (rédigé avant 1962)
 JOUVE François, *Lou papo di fournié* (1964)
 TENNEVIN Jean-Pierre, *Lou grand baus* (1965)
 DIBON Henriette, *Ratis* (1967)
 TENNEVIN Jean-Pierre, *Darriero cartoucho* (1967-1968)
 PAYARD Alexandre, *pescaire de sorgo* (1968)
 d'ARBAUD Joseph, *L'antifo* (1969)
 PAYARD Alexandre, *Sorgo de sang* (1970)
 PAYARD Alexandre, *Muertre à l'Ilo* (1972)
 BONELLI Elisée, *Es morto la masco* (1979)
 TENNEVIN Jean-Pierre, *Gracchus Bœuf e lis Oilitan* (1982)
 BERNARD Valère, *Jouglar felibre* (1982 – mais écrit vers 1930)
 TENNEVIN Jean-Pierre, *Lou brounze e li tavan* (1985)
 BLUA Bernard, *L'Itineràri d'Antòni Santin* (1988)
 GIELY Bernard, *Flour de camin* (1988)
 GIELY Bernard, *L'auro fugidisso* (1990)
 COURBET Jean-Marc, *Proujèt Frederi* (1991)
 ANDRE René, *Lou bastoun de glòri* (1991)
 LAPLANCHE Nicole, *Lou soulèu la fai canta* inclus dans le recueil *Moun recatadou* (1991)
 BLACAS Jeanne, *Bonur, courre que t'agante* (1992)
 GIELY Bernard, *Lou pavaïoun de la tartugo* (1993)
 BLACAS Jeanne, *La titourello* (1995)
 BOYER Raoul, *Dóu coustat de Pounènt* (1996)
 BLUA Bernard, *Lou retour d'Estève Courboun* (1996)

GIELY Bernard, *Fiò de bos* (1998)
 BLACAS Jeanne, *Pantai ? Verai.* (1999)
 BOUERY Jean-Bernard, *E pamens lis estièu fuguèron bèu...* (2000)
 BLANCON Rémi, *Uno start-up dins ma bastido* (2002)
 BOUERY Jean-Bernard, *L'an que vèn à Malo-Fougasso* (2003)
 BOUERY Jean-Bernard, *Escri emé lou sang* (2003)
 BLACAS Jeanne, *Lou vènt verd* (2004)
 BOUERY Jean-Bernard, *Li coumpagnoun de la niue* (2006)
 GIELY Bernard, *L'incouneigu de Maraisso* (2008)
 BOUERY Jean-Bernard, *A la bello eisservo* (2009)
 BLACAS Jeanne, *Loïa* (2009)
 MAZAN Michel, *Lou cascavèu* (2010)
 GIELY Bernard, *Engano en galèro* (2011)
 BOUVENE-CHANTRIAUX Mireille, *La gàbi* (2012)
 COURLET Gabriel, *Kitis, la cièutadeto morto* (2014)

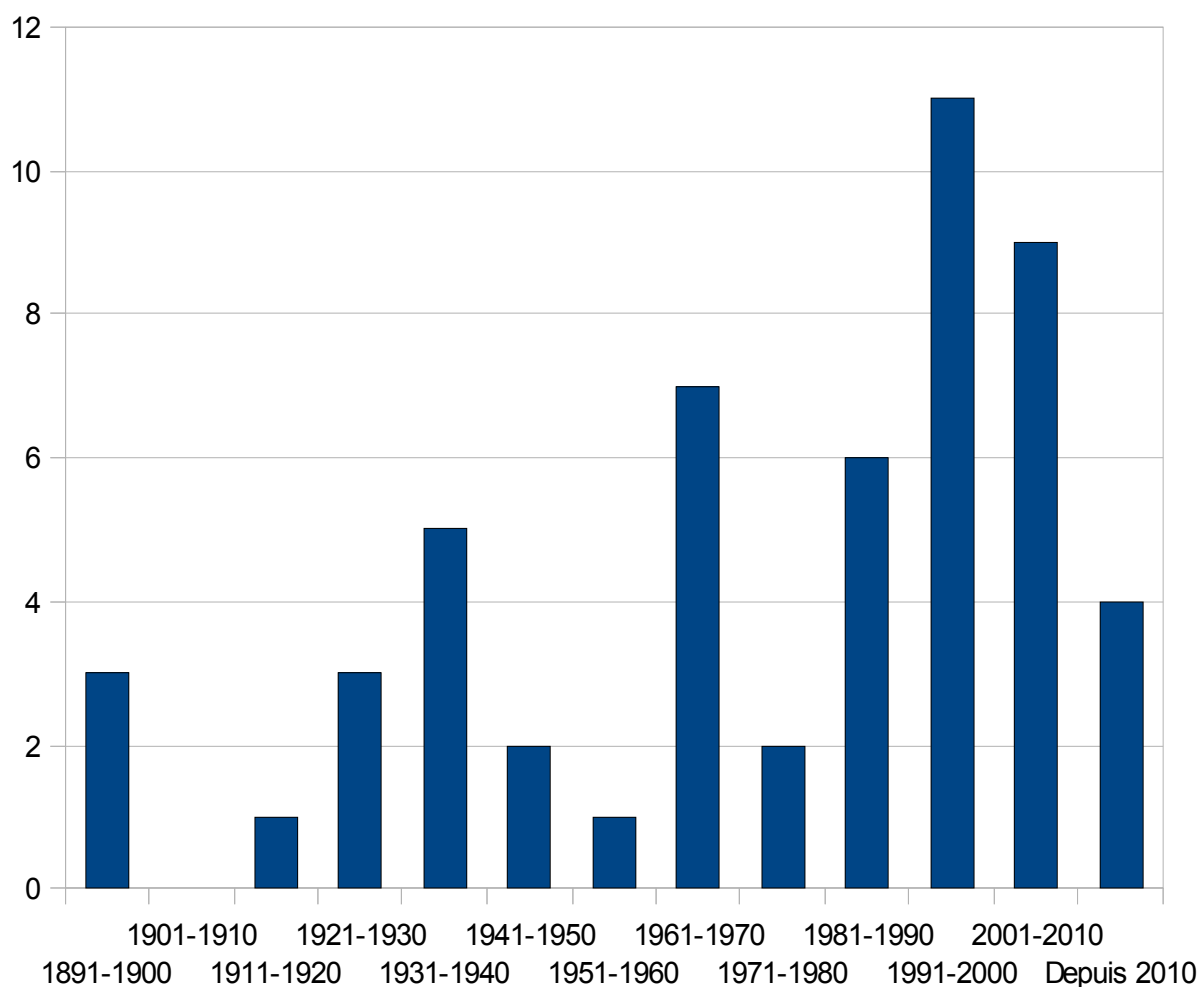
Variétés et constantes

Sans aucunement tenter une analyse – même partielle – des textes sélectionnés, certaines remarques immédiates s'imposent, à la seule vue de la liste précitée et quand on connaît tant soit peu les thèmes abordés.

Le corpus révèle tout d'abord un fort nombre de romans à base historique (ainsi en est-il des ouvrages de Mazan, Boyer, George, Jouve, Courlet, Payard...) Mais il présente aussi une réelle variété au niveau des sujets : romans d'anticipation (*Darriero cartoucho* de Jean-Pierre Tennevin), romans policiers (*Es morto la masco* d'Elisée Bonelli), romans des milieux mafieux (*L'auro fugidisso* de Bernard Giély), de contre-espionnage (*Proujèt Frederi* de Jean-Marc Courbet), à motif biblique (*La Rèino Sabo* de Joseph Bourrilly), catholique (*Lou ligame desóublida* de Louis Giraud), d'aventures et de voyages (*L'Antifo* de Joseph d'Arbaud)... Visiblement le souhait de Louis Astruc de faire sortir la prose provençale de la peinture des bastides et des champs a été réalisé ! Le préfacier *d'Agueto* s'écriait, indigné : « Perqué vougué faire encrèire que la Prouvènço viéu touto dins li meissoun, dins li vendèmi, dins lis óulivado ? Es que la Prouvènço, aquéu tant bèu païs, pòu teni rèn que dins l'istòri de nòsti pacan ? » Conséquemment Astruc complimentait Raimbault d'avoir, le premier, su dégager la prose provençale des sempiternelles descriptions agrestes et agraires qui la caractérisaient jusqu'alors. Il est vrai qu'en ce sens *Agueto* fit des adeptes.

Autre remarque encore inévitable, celle de la répartition chronologique des romans. Jetons un coup d'œil au tableau récapitulatif suivant ainsi qu'au diagramme qui a pu en être tiré :

décennie de parution	nombre de romans parus
1891-1900	3
1901-1910	0
1911-1920	1
1921-1930	3
1931-1940	5
1941-1950	2
1951-1960	1
1961-1970	7
1971-1980	2
1981-1990	6
1991-2000	11
2001-2010	9
Depuis 2010	4



Sur cette question de la répartition chronologique, là encore quelques remarques s'imposent : le roman provençal a mis plus d'un demi-siècle à « démarrer » (la production est majoritaire dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle). Cette production majoritaire est à lier, bien entendu, avec la production d'un auteur en particulier qui fournit à lui seul une bonne partie du chiffre total d'une ou deux – voire trois - décennies. C'est le cas de Jean-Pierre Tennevin qui publie 4 romans rhodaniens entre 1965 et 1985, de Bernard Giély qui publie 6 romans entre 1988 et 2011, de Jean-Bernard Bouéry qui publie 5 romans entre 2000 et 2009, de Jeanne Blacas qui publie également 5 romans entre 1992 et 2009. A si petite échelle il semble bien que le dynamisme d'un auteur et sa productivité influe considérablement sur la production totale du corpus. La preuve en est que, dans cette deuxième moitié de XX^{ème} siècle et ce début de XXI^{ème} siècle, les quelques auteurs précités sont majoritairement porteurs des chiffres globaux, aidés en cela par d'autres romanciers fournissant deux ou trois textes à l'édition provençale : Joseph d'Arbaud, Alexandre Payard, Bernard Blua...

En guise de conclusion

Nous ne cacherons pas la marge d'erreur qu'un tel article – ingrat dans sa perspective et ingrat dans sa réalisation – requiert nécessairement. Il est inévitable que tel ou tel texte soit passé entre les mailles de notre filet dont nous avons pourtant resserré les mailles le plus possible. Il est inévitable, également, que l'aspect subjectif ait joué - même à notre insu - en particulier dans la séparation *tihouso* entre roman et nouvelle. Mais il est enfin inévitable que cette modeste mise à plat engendre à son tour, comme *Aguto* l'avait fait pour ses successeurs, des prolongements critiques : redéfinition du corpus, inclusion ou exclusion de tel ou tel texte, incorporation du patrimoine romanesque maritime laissé volontairement de côté, et bien d'autres perspectives encore.

Espérons seulement que cette base générique et bibliographique, même imparfaite, même provisoire (nous avons achevé nos investigations à la fin de l'année 2014), servira à faire considérer l'ensemble des romans provençaux avec davantage d'intérêt et de bienveillance. La critique, alors,

pourra sortir de son discours misérabiliste et fragmentaire sur les romans provençaux pour se réjouir de l'existence d'un corpus bien plus conséquent et bien plus passionnant qu'il n'y paraissait au premier abord.

Emmanuel Desiles
Aix-Marseille Université